

Arrêté ministériel modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 30 septembre 2013 portant désignation des membres de la Commission de déontologie de l'aide à la jeunesse

A.M. 06-03-2014

M.B. 07-05-2014

La Ministre de l'Aide à la Jeunesse,

Vu le décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse, tel que modifié, l'article 4bis, § 2;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 30 septembre 2013 portant désignation des membres de la Commission de déontologie de l'aide à la jeunesse;

Considérant la nécessité de pourvoir au remplacement de membres démissionnaires,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 1^{er}, a), de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 30 septembre 2013 portant désignation des membres de la Commission de déontologie de l'aide à la jeunesse,

1° les mots « Monsieur Guy Vancraeynest » sont remplacés par les mots « Madame Sophie Detournay »;

2° les mots « Monsieur Yves Cartuyvels » sont remplacés par les mots « Madame Corinne Gerin ».

Article 2. - A l'article 1^{er}, b), du même arrêté, les mots « Monsieur Michel Noël » sont supprimés.

Article 3. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 6 mars 2014.

Mme E. HUYTEBROECK